



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Annexe au budget 2012

Vétroz, le 18 janvier 2012

Evolution des dépenses et des recettes du budget 2012

1.1 Compte de fonctionnement

| Dépenses de fonctionnement | Comptes 2010 | Budget 2011 | Budget 2012 | Ecart par rapport au budget 2011 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------------------|
| Charges de personnel | 8'323'738.05 | 8'563'325.00 | 3'735'550.00 | -4'827'775.00 |
| Biens et services | 2'752'083.34 | 2'729'750.00 | 2'615'450.00 | -114'300.00 |
| Intérêts passifs | 322'293.05 | 360'000.00 | 353'500.00 | -6'500.00 |
| Amortissements comptables | 2'671'862.00 | 2'753'200.00 | 3'055'900.00 | 302'700.00 |
| Amortissements financiers | 96'696.20 | 70'000.00 | 60'000.00 | -10'000.00 |
| Parts et contrib. sans affectation | 175'558.60 | 180'000.00 | 80'000.00 | -100'000.00 |
| Participation à des collect. publiques | 1'583'863.20 | 1'621'600.00 | 1'736'500.00 | 114'900.00 |
| Subventions accordées | 1'615'363.25 | 1'739'950.00 | 4'459'700.00 | 2'719'750.00 |
| Attrib. aux financements spéciaux | 205'455.00 | 80'000.00 | 613'200.00 | 533'200.00 |
| Imputations internes | 131'025.40 | 163'400.00 | 140'700.00 | -22'700.00 |
| Total | 17'877'938.09 | 18'261'225.00 | 16'850'500.00 | -1'410'725.00 |

| Recettes de fonctionnement | | | | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Impôts | 10'836'728.89 | 10'721'500.00 | 10'877'000.00 | 155'500.00 |
| Patentes et concessions | 414'565.46 | 556'000.00 | 442'500.00 | -113'500.00 |
| Revenu des biens | 1'204'339.92 | 202'300.00 | 269'400.00 | 67'100.00 |
| Contributions de tiers | 2'720'165.35 | 2'366'800.00 | 2'548'600.00 | 181'800.00 |
| Parts à des recettes cant. sans affect. | 4'881.65 | 5'500.00 | 715'500.00 | 710'000.00 |
| Participations de collectivités | 287'407.40 | 367'000.00 | 273'500.00 | -93'500.00 |
| Subventions acquises | 3'993'942.65 | 4'133'000.00 | 363'500.00 | -3'769'500.00 |
| Prélèv. sur financements spéciaux | 0.00 | 0.00 | 575'300.00 | 575'300.00 |
| Imputations internes | 131'025.40 | 163'400.00 | 140'700.00 | -22'700.00 |
| Total | 19'593'056.72 | 18'515'500.00 | 16'206'000.00 | -2'309'500.00 |

| | | | | |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Marge d'autofinancement | 4'386'980.63 | 3'007'475.00 | 2'411'400.00 | -596'075.00 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|

| | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| Amortissements comptables | 2'671'862.00 | 2'753'200.00 | 3'055'900.00 | 302'700.00 |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|

| | | | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Excédent de recettes | 1'715'118.63 | 254'275.00 | -644'500.00 | -898'775.00 |
|-----------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|

1.2 Compte des investissements

| | | | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses | 5'183'936.35 | 5'960'450.00 | 9'841'000.00 | 3'880'550.00 |
| Recettes | 2'330'577.00 | 2'612'000.00 | 4'281'000.00 | 1'669'000.00 |
| Investissements nets | 2'853'359.35 | 3'348'450.00 | 5'560'000.00 | 2'211'550.00 |

1.3 Financement

| | | | | |
|------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Marge d'autofinancement | 4'386'980.63 | 3'007'475.00 | 2'411'400.00 | -596'075.00 |
| Investissements nets | 2'853'359.35 | 3'348'450.00 | 5'560'000.00 | 2'211'550.00 |
| Insuffisance de financement | --- | 340'975.00 | 3'148'600.00 | 2'807'625.00 |
| Excédent de financement | 1'533'621.28 | --- | --- | --- |
| Degré d'autofinancement | 153.75 % | 89.81 % | 43.37 % | --- |

Variations majeures du compte de fonctionnement

D'entente avec la Commission de gestion du Conseil général, seuls les comptes présentant simultanément un écart de plus de Fr. 5'000.-- ainsi que de plus de 10 % d'avec le budget de l'année précédente feront dorénavant l'objet d'une explication.

Coûts salariaux

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2012, le Conseil municipal a, de manière similaire à l'Etat du Valais, fixé à 0.9 % le renchérissement des traitements pour l'exercice 2012. Les parts d'expérience seront octroyées aux salarié(-e)s concerné(-e)s.

En outre, il est prévu d'engager un(-e) collaborateur(-trice) à plein temps au sein des services administratifs.

Les charges sociales liées à la LPP ont été majorées sur la base des comptes 2010.

Comme d'accoutumée, les traitements ont été ventilés dans les différents centres de charges en appliquant une clé de répartition théorique.

0. Administration générale

- **020.301.00 Personnel des finances et contributions** : l'accroissement s'explique par le fait que Mme Antonin, collaboratrice au sein du service comptable, a débuté son activité en avril 2011.
- **020.318.30 Impôt cantonal** : celui-ci a été réduit sur la base des informations obtenues auprès du Service cantonale des contributions.

1. Sécurité publique

- **100.318.00 Frais de conservation, cadastre et géomètre** : la hausse budgétisée provient du nombre important de constructions érigées et des frais de relevé du géomètre y relatifs. A noter que ces derniers sont dorénavant refacturés par le biais des autorisations de construire (compte 790.431.00), ce qui implique une baisse de la recette portée dans le compte 100.431.00 Emoluments service du cadastre.
- **102.431.00 Cartes d'identité** : le nombre de cartes d'identité établies à Vétroz pourrait diminuer en vertu du fait que celles-ci font l'objet d'un rabais de combinaison dans la mesure où la demande est présentée directement au Canton lors de l'établissement d'un passeport.
- **140.301.10 Corps SP, formation et cours** : l'année 2011 a connu l'engagement de nouvelles recrues ainsi que l'exercice Vulcain auquel a collaboré le corps des sapeurs-pompiers de Vétroz
- **140.311.10 Equipement et matériel SP** : sur demande de l'état-major du Service du feu, la dépense a été majorée, car il est prévu de procéder à l'entretien, par ailleurs obligatoire, des appareils respiratoires.
- **160.3**. ** Protection civile** : conformément aux instructions du Canton, plus aucune dépense liée à la PCi ne doit être budgétisée dès 2012, à l'exception de celles concernant les abris PCi.
- **161.319.00 Frais Etat-major intercommunal de conduite**: l'année dernière a eu lieu l'exercice Vulcain, d'où la dépense supplémentaire budgétisée en 2011.

2. Enseignement et formation

- **200.30*. **, 210.30*. ** et 211.30*. ** Traitement du personnel enseignant** : avec l'introduction de la RPT Il survient la cantonalisation du personnel enseignant de la scolarité obligatoire. A ce titre, la charge y relative figurera dorénavant sous forme de subvention accordée (nature 36) dans les comptes 200.361.10 (école enfantine), 210.361.10 (école primaire) et 211.361.10 (Cycle d'orientation).

- **210.318.41 Assurance personnel enseignant et élèves** : la couverture d'assurance prend fin avec la cantonalisation du personnel enseignant de la scolarité obligatoire. Pour mémoire, l'assurance des élèves a déjà été résiliée par les communes, car les enfants sont couverts dans le cadre de l'assurance obligatoire.
- **211.352.00 Ecolage au CO** : le montant versé à titre d'écolage a été porté à Fr. 2'300.--.
- **211.461.00 Subvention transport des élèves au CO** : cette recette disparaît avec l'introduction de la RPT II.
- **213.361.05 Rail-Check étudiants secondaire 2^{ème} degré** : à compter de l'année scolaire 2012-2013, la Municipalité sera appelée à participer financièrement au Rail-Checks remis aux étudiants du secondaire 2^{ème} degré
- **220.361.14 Frais de transport élèves en situation d'handicap** : nouvelle rubrique en vue de l'introduction de la RPT II.
- **220.651.00 Ecoles spécialisées / 220.361.13 Contribution communale élèves en institution** : la numérotation du compte a été modifiée avec l'introduction de la RPT II.
- **230.318.00 Frais d'itinéraires des apprentis / 239.364.00 Frais de transport apprenti(-e)s** : la numérotation du compte a été modifiée avec l'introduction de la RPT II.
- **239.461.10 Participation cantonale frais de transport apprenti(-e)s** : la subvention cantonale s'élève à 50% du montant passé en charge dans le compte 239.364.00 (Frais de transport apprenti(-e)s).

3. Culture - loisirs - culte

- **300.362.01 Encouragement à la culture** : un montant de Fr. 15'000.-- destiné à la promotion de la culture a été intégré pour la première fois au budget communal.
- **390.352.01 Secteur pastoral** : la part de la Municipalité aux traitements versés dans le cadre du Secteur pastoral a été déterminée par l'Administrateur de l'OGSP. Celle-ci tient notamment compte de la revalorisation de traitement accordée au personnel enseignant primaire, soit Fr. 200.--/mois.

4. Santé

- **460.365.04 Subvention soins dentaires** : à compter du 1^{er} janvier 2012, le financement des soins courants et de l'orthodontie sera assumé à raison de 40% par les communes et de 60% par les parents.

5. Prévoyance sociale

- **530.361.00 Prestations complémentaires AVS / AI** : la prévision 2012 est basée sur la demande d'acompte 2011 ainsi que sur l'information dispensée par l'Etat du Valais.
- **540.361.03 Curatelle éducative** : il s'agit d'une charge introduite avec la RPT II. La contribution communale mensuelle s'élèvera à Fr. 300.-- par situation.
- **541.30**. ** Traitement du personnel et charges sociales crèche Le Nid** : avec l'augmentation du nombre de places d'accueil au sein de la crèche s'accroissent également les charges liées au personnel.
- **541.313.01 Frais de fonctionnement crèche le Nid** : idem que pour les charges de personnel.
- **541.434.01 Crèche – Participation des parents** : la recette a été réajustée sur la base du montant enregistré en 2010 et de l'extrapolation de la tendance 2011.

- **541.461.00 Crèche – Subvention cantonale** : la subvention cantonale est proportionnelle au montant des traitements versés au personnel éducatif par la Municipalité.
- **542.301.00 Personnel UAPE L'Escale** : la majoration tient compte de la dotation en personnel nécessaire à l'encadrement des enfants fréquentant l'UAPE l'Escale.
- **542.434.02 UAPE – Participation des parents** : la recette a été réajustée en tenant compte de la hausse du nombre d'enfants fréquentant la structure.
- **549.366.00 Contribution à la famille** : le Conseil municipal a décidé de reconduire en 2012 le montant de Fr. 150.-- versé aux parents des enfants dont l'âge n'excède pas 18 ans révolus.
- **550.361.00 Participation à l'intégration des handicapés** : la prévision 2012 est basée sur la demande d'acompte 2011 ainsi que sur l'information dispensée par l'Etat du Valais.
- **570.361.04 Participation au financement des EMS** : il s'agit d'une charge introduite avec la RPT II. La contribution communale quotidienne s'élèvera en moyenne à Fr. 18.--, selon le degré d'impotence, par personne placée dans un EMS et ayant son domicile légal à Vétroz.
- **580.366.00 Aide sociale / 580.451.00 Contributions du Canton et Région** : l'aide sociale versée par la Municipalité à des personnes résidant à Vétroz est portée en déduction du montant global facturé par l'Etat du Valais à l'ensemble des communes. Aussi, une baisse escomptée de l'aide sociale versée implique également une diminution du montant comptabilisé en recette.

6. Trafic

- **610.361.00 Entretien des routes classées** : la dépense prévisionnelle a été communiquée par le Service cantonal des routes et cours d'eau.
- **620.312.00 Eclairage public (énergie et maintenance)** : la prévision tient compte d'une baisse du prix de l'énergie pour 2012.
- **640.318.07 Cartes journalières CFF / 640.434.03 Vente cartes journalières CFF** : au vu de la demande croissante issue de la population vétrozaine, le Conseil municipal a décidé d'acquérir un 3^{ème} jeu de cartes journalières CFF

7. Protection & aménagement environnement

- **700.390.03 Intérêts service eau potable** : ce compte enregistre une écriture interne (contrepartie du compte 940.491.00). La hausse de la dépense provient du fait que la Municipalité a procédé à de considérables investissements au courant de l'exercice 2011.
- **701.312.00 Chauffage, eau et électricité** : la prévision tient compte d'une baisse du prix de l'énergie pour 2012.
- **710.434.00 Taxes annuelles égouts fixes / 710.434.04 Taxes annuelles égouts variables** : la recette a été actualisée en tenant compte du la révision du Règlement communal.
- **711.352.00 Participation STEP intercommunale** : le budget 2012 entériné par le comité de direction de la STEP intercommunale prévoit une augmentation de charges de Fr. 48'900.-- et une augmentation des recettes de Fr. 21'770.--. Pour mémoire, la part de la Municipalité de Vétroz est de 6/13.
- **720.434.00 Taxes enlèvement des ordures fixes / 720.434.04 Taxes enlèvement des ordures variables** : la recette a été actualisée en tenant compte du la révision du Règlement communal.
- **720.318.5* Ordures ménagères, verres et papiers** : la majoration de Fr. 20'000.-- a été appliquée sur la base des tonnages provisoires relevés en 2011.

- **720.434.10 Refacturation apports excédentaires Ecobois S.A.** : la recette liée à la refacturation des apports de déchets chez Ecobois S.A. dépassant 2 tonnes annuelles a été réduite sur la base des comptes 2010 et de la tendance 2011.
- **790.318.09 Suivi des constructions / 790.436.09 Refacturation suivi des constructions** : il s'agit du contrôle des constructions ainsi que du justificatif thermique y relatif.
- **790.351.00 Part cantonale autorisations de construire / 790.431.00 Autorisations de construire** : les dépenses et recettes ont été budgétisées en tenant compte du volume croissant des constructions réalisées à Vétroz.
- **790.366.00 Bonus à la rénovation et encouragement des énergies renouvelables** : le montant prévu a été porté à Fr. 100'000.--, eu égard à l'introduction de Règlement communal devant encore être entériné par le Conseil général.

8. Economie publique

- **860.410.01 Energie gratuite et prix de revient** : la recette a été estimée sur la base de comptes 2010.
- **860.410.02 Redevances ESR** : la redevance ESR est à présent versée sous forme de Prestations aux collectivités publiques ESR (compte 860.410.02).
- **860.410.02 Prestations aux collectivités publiques ESR** : pour l'accomplissement de ses tâches, l'ESR a le droit d'utiliser la totalité du domaine public communal. En contrepartie, la société verse à la Municipalité une redevance d'utilisation fixée au maximum à 12 % des coûts d'acheminement perçus auprès des clients sur le territoire communal.

9. Finances et impôts

- **90x.40x.xx Impôts** : les recettes d'impôts ont été estimées par notre responsable fiscal sur la base des taxations 2009 et extrapolées en tenant compte des statistiques fournies par l'Etat du Valais.
- **909.403.00 Impôt sur les gains immobiliers / 909.403.10 Prestations en capital / 909.405.00 Impôt sur successions et donations** : il est irréaliste de calculer le montant des recettes enregistrées dans ces trois comptes. La budgétisation 2012 a donc été établie de façon plus ou moins aléatoire.
- **920.341.00 Alimentation du fonds de péréquation financière** : cette dépense disparaît avec l'introduction de la RPT II.
- **920.444.00 Fonds de péréquation des ressources / 920.444.01 Fonds de compensation des cas de rigueur** : ces recettes apparaissent avec l'introduction de la RPT II.
- **931.341.01 Part cantonale à l'impôt sur les chiens** : cette dépense disparaît avec l'introduction de la RPT II.
- **940.330.00 Pertes sur taxes et factures diverses** : la charge a été réduite en fonction des comptes 2010 et de la tendance 2011.
- **940.421.00 Intérêts de retard et frais récupérés** : la recette a été augmentée sur la base des comptes provisoires 2011.
- **940.422.00 Dividendes sur placements** : cette recette tient compte du dividende versé par Energie Sion Région S.A.
- **900.191.00 Intérêts imputés sur l'eau** : se référer à l'explication donnée pour le compte 700.390.03).